



Liaison anticontréfaçon



L'Équipe intégrée de lutte contre la contrefaçon de la C.-B. mise à l'honneur

Démantèlement de deux des plus importants réseaux de faussaires en C.-B.

par Michael Duncan, directeur
adjoint, Observation de la loi,
Banque du Canada

Pour la sixième fois en huit ans, des employés de la GRC ont reçu le Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon de la Banque du Canada. Le Prix a été remis aux lauréats à l'occasion de la conférence annuelle de l'Association canadienne des chefs de police qui a eu lieu à Windsor, en Ontario, le 23 août dernier.

La surintendante Lesley Bain, officier responsable de la Section des délits

commerciaux de la Division E, et le sergent Rick Koop, enquêteur principal au sein de l'ÉILC de la C.-B., ont accepté le Prix au nom de leurs collègues.

Dans le cas de la première enquête, les policiers ont découvert, en mai 2009, des faux billets américains et canadiens, d'une valeur respective de 96 000 \$ et de 130 000 \$, répartis principalement en coupures de 50 \$ et de 100 \$. La deuxième enquête a quant à elle conduit, en août 2010, (suite à la page 5)



De gauche à droite : William Elliott, commissaire de la GRC; sergent Rick Koop de la GRC; surintendante Lesley Bain, officier responsable de la Section des délits commerciaux de la Division E; et Gerry Gaetz, chef du département de la Monnaie de la Banque du Canada.

Dans ce numéro

EN PRIMEUR

| | |
|---|---|
| ÉILC de la C.-B. mise à l'honneur (suite) | 5 |
| La Banque gagne un prix du IACA | 2 |
| Module pour les études policières | 6 |

DANS LES RÉGIONS

| | |
|--|-----|
| Forum sur la contrefaçon et la fraude | 3-4 |
| École des poursuivants au QC | 4 |
| Le Bureau régional des provinces de l'Atlantique collabore avec les services de police | 4 |

RÉSUMÉ DE PEINES

| | |
|---------------------|---|
| <i>R. c. Gibson</i> | 6 |
|---------------------|---|

Billet de 100 \$ de la série en polymère—

Mis en circulation
le 14 novembre voir page 2

POUR NOUS JOINDRE

Programme d'observation de la loi
Département de la Monnaie
Banque du Canada

Vous avez des nouvelles?
mterrien@banqueducanada.ca

Vous pouvez nous visiter sur le Web
www.banqueducanada.ca/billets

Billet de 100 \$ de la série en polymère— Mis en circulation le 14 novembre



Pour en savoir plus sur les éléments de sécurité, rendez-vous au www.banqueducanada.ca/billets.

Banque du Canada remporte prix— meilleur programme de sensibilisation publique

L'International Association of Currency Affairs a attribué à la Banque du Canada son prix d'excellence pour le meilleur programme de sensibilisation publique.

Le prix a été remis à Gerry Gaetz, chef du département de la Monnaie, dans le cadre du Colloque sur la monnaie de 2011 à Singapour.

Ces prix (répartis en neuf catégories) ont pour but de promouvoir et de reconnaître l'excellence en matière de production, de traitement, de gestion et de distribution de la monnaie. Ils s'adressent à tout organisme, produit ou système de l'industrie de la monnaie, ainsi qu'aux instituts d'émission, aux banques commerciales et aux organismes d'application de la loi.



GRC-RCMP
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA • ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE

ANALYSE DE LA MONNAIE CONTREFAITE

UNE TOUTE NOUVELLE formation en ligne destinée à aider les policiers de première ligne à acquérir les compétences de base en matière de billets contrefaits.

Vous êtes un enquêteur chevronné intéressé à rafraîchir vos connaissances? Vous tombez bien : il y a également quelque chose pour vous.

- Contenu interactif
- Avis d'expert
- Études de cas
- Examen détaillé des nouveaux billets en polymère du Canada

Cours accessible via AGORA pour les employés de la GRC.

Membre d'un autre service policier? Ce cours sera bientôt accessible dans le site www.cpkn.ca.



Cours conçu en collaboration avec la Banque du Canada.

Le Forum sur la contrefaçon et la fraude 2011

par Michel Lebeau, analyste principale, Bureau régional du Québec, Banque du Canada

La septième édition du Forum sur la contrefaçon et la fraude a été l'occasion de présenter à nos partenaires les plus récentes tendances en matière de fraude financière.

Mais qu'a-t-on appris à ce septième Forum?

UN PREMIER CONSTAT : LA FRAUDE ÉVOLUE AU RYTHME FULGURANT DES NOUVELLES OCCASIONS QUI SE PRÉSENTENT.

L'enquête Norbourg

Les acteurs de ce drame avaient créé de faux contrats de gestion privée en même temps qu'ils fabriquaient de faux états de compte mensuels du gardien des valeurs auprès duquel ils effectuaient des retraits illicites.

En résumé : des accusations pour 112 détournements d'une valeur totale de 100 millions de dollars entre septembre 2002 et août 2005; le tout à la suite d'une perquisition qui a duré 30 heures.

En primeur : les nouveaux billets de banque canadiens en polymère!

Pourquoi?

Parce que la contrefaçon des billets de

banque évolue aussi rapidement que les autres types de fraude financière. Les nouveaux billets en polymère sont sûrs, durables et novateurs. Les participants du Forum ont compris l'importance de vérifier les billets ainsi que les conséquences économiques et sociales de la contrefaçon.

La situation est différente aux États-Unis. Les faux billets de banque américains proviennent de divers pays. Ces faux billets sont un moyen de financement pour les groupes terroristes ou représentent, tout simplement, un article parmi tant d'autres que produisent les organisations criminelles.

Mais ce qui nous effraye et nous préoccupe de plus en plus, c'est le vol d'identité qui est en croissance exponentielle. Deux nouvelles infractions ont été créées dans le but de punir, au stade de la « préparation », le vol et la fraude d'identité.

UN DEUXIÈME CONSTAT : LA CAUSE DE CETTE CROISSANCE IMPORTANTE EST LA NÉGLIGENCE.

L'utilisation grandissante du cyberspace devrait être accompagnée d'une multiplication des précautions. Les utilisateurs des réseaux sociaux laissent des traces de leur identité partout où ils

passent et doivent mémoriser un nombre incroyable de mots de passe (qui se doivent d'être le plus complexe possible)!

La fraude par carte de paiement prend aussi de la vitesse. Même si, à la fin de 2010, la contrefaçon des cartes de crédit se situait à un niveau comparable à celui de 2007 grâce à l'adoption de la technologie à puce, les fraudes commises sans la présence de la carte (achat par téléphone ou Internet) ont fait un bond de 85 % au cours de la même période, passant de 95 à 176 millions de dollars par année. En ce qui concerne la fraude par carte de débit, qui a été en hausse chaque année depuis 2003, le phénomène a aussi commencé à ralentir depuis 2010, encore une fois en raison de la technologie à puce.

TROISIÈME CONSTAT : À SURVEILLER ...

... les cartes en provenance de pays qui n'utilisent pas la technologie à puce, la prise de possession de comptes bancaires à la suite de vols de renseignements, la fraude interne visant l'obtention d'information et le retour aux méthodes traditionnelles (piégeage de cartes ou de billets), sans oublier la modification des composantes électroniques des guichets.

Avec l'essor de ces crimes, il est devenu nécessaire de mettre sur pied un centre de ressources pour les enquêteurs et le public. Le Centre antifraude du Canada (qui remplace PhoneBusters) est un maillon très important dans la lutte contre la fraude par marketing de masse. Son rôle ne se limite pas simplement à la collecte et à l'analyse de renseignements; il comprend aussi la conclusion d'ententes avec des fournisseurs de services Internet et des entreprises de téléphonie pour bloquer des sites frauduleux, réduisant du coup le nombre de victimes.

(suite à la page 4)



Photo: Michel Cayer, Sûreté du Québec

Le Forum a été l'occasion de présenter à nos partenaires les nouveaux billets de banque en polymère. Nicole Poirier, Directrice, Observation de la loi et communication sur les billets de banque, a expliqué pourquoi la Banque du Canada a choisi le polymère.

Nouveaux billets de banque en polymère présentés à l'École des poursuivants au QC

par Phuong Anh Ho Huu, représentante principale, Bureau régional du Québec, Banque du Canada

À l'École des poursuivants, le 5 juillet dernier, pour une deuxième année consécutive, s'est tenue une session de formation sur les billets de banque et les principes applicables aux infractions de la contrefaçon et à la détermination de la peine.

Plus d'une soixantaine de procureurs de la Couronne ont assisté aux présentations de M^e Louis Champagne du Service des poursuites pénales du Canada et de Phuong Anh Ho Huu de la Banque du Canada. Cette formation est d'ailleurs reconnue par le Barreau du Québec à titre de formation continue.

Outre la chance d'avoir pu examiner et manipuler en primeur les nouveaux billets en polymère, les participants ont eu l'opportunité d'échanger avec M^e Champagne sur les dernières tendances jurisprudentielles en matière de contrefaçon de billets et ont bénéficié d'un bref survol des dispositions législatives applicables.

Les outils juridiques destinés aux poursuivants, comprenant un guide sur les infractions liées à la contrefaçon, des précédents en matière de détermination de la peine et la déclaration de la victime sont maintenant disponibles sur des pages du site Web de la Banque du Canada qui ont fait peau neuve, à l'adresse suivante : www.banqueducanada.ca/billets/ressources-adaptees-a-chaque-public-cible/policiers-et-procureurs.



Les procureurs aux poursuites criminelles et pénales du Québec ont démontré un grand intérêt vis-à-vis les nouveaux billets en polymère qui avaient été dévoilés au public une quinzaine de jours plus tôt.

Des séances de formation adaptées à l'intention des procureurs et des policiers sont offertes sur demande à travers le pays. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Banque du Canada au 1 888 513-8212.

2011 Forum

(suite de la page 3)

Même le domaine de l'art est ciblé par les criminels : qu'il s'agisse de vol, de contrefaçon ou de destruction pure et simple d'œuvres d'art en vue d'obtenir la valeur des matériaux. L'équipe de l'« Escouade des pinceaux » s'assure de communiquer avec les propriétaires de galeries d'art et les sites d'encan dans le but de transmettre rapidement des renseignements à propos des œuvres volées ou contrefaites pour en limiter la recirculation et le recel.

En guise de conclusion : il est important de suivre l'évolution de ces crimes et de demeurer attentif aux nouvelles tendances. Heureusement, c'est ce que nous permet de faire le Forum sur la contrefaçon et la fraude.

Le Bureau régional des provinces de l'Atlantique collabore avec les services de police de la région en vue de sensibiliser le public aux nouveaux billets en polymère.



La caporale Chantal Roger, coordonnatrice de la contrefaçon à la Section des délits commerciaux de la Division J de la GRC, et Monique LeBlanc, représentante principale, Bureau régional des provinces de l'Atlantique, Banque du Canada, participent à un événement médiatique à Fredericton.

Équipe de la C.-B. mise à l'honneur (suite de la page 1)



Extraits de l'exposé offert au congrès annuel de l'ACCP (de haut en bas) :

Application de la loi :

Deux dossiers; des enquêtes s'étendant sur deux ans; des billets de banque canadiens

et américains; diverses techniques d'enquête

Des résultats éloquentes – Affaire classée

14 mai 2009

L'EILC démantèle un atelier de fabrication de fausse monnaie à Surrey

La plus grande saisie jamais réalisée en C.-B.

Plus de 220 000 \$ de billets de banque canadiens et américains contrefaits

12 août 2010

Des perquisitions sont effectuées à Coquitlam et Vancouver

à l'arrestation de six personnes dans la région métropolitaine de Vancouver, soupçonnées d'avoir produit des faux billets canadiens d'une valeur d'environ 300 000 \$ et de les avoir écoulés dans tout l'Ouest canadien au rythme de 30 000 \$ par mois.

« Les activités de contrefaçon de ces organisations criminelles étaient à l'origine de 80 % des billets contrefaits en Colombie-Britannique et du tiers environ de tous les faux billets à l'échelle du Canada, a déclaré Gerry Gaetz, chef du département de la Monnaie à la Banque du Canada, lors de la remise du Prix. Ces policiers ont réussi à démanteler deux des plus importants réseaux de contrefaçon qu'ait connus la Colombie-Britannique, et dont les activités, si elles s'étaient poursuivies, auraient pu avoir pour conséquence de miner la confiance du public dans notre monnaie. »

« Ce prix vient saluer le travail accompli par notre talentueuse équipe afin de détecter les faux billets, de décourager la contrefaçon et de faire porter des accusations contre les faussaires dont les activités criminelles ont pour cible le système monétaire canadien », a souligné la surintendante Lesley Bain, lors de la remise du Prix. La surintendante a également insisté sur le fait que les enquêtes étaient le fruit d'une collaboration, et qu'un grand nombre de services de police et d'unités de la GRC dans le Lower Mainland de la Colombie-Britannique et ailleurs y avaient participé.

Le partenariat a aussi joué un rôle de premier plan dans la conception et la fabrication de la nouvelle série de billets de banque en polymère qui a été dévoilée au public en juin et qui sera mise en circulation en novembre. Sûrs, durables et novateurs, ces nouveaux billets sont à la frontière de la technologie des billets de banque. Ils établiront une norme d'excellence à l'échelle mondiale et contribueront à préserver la confiance que les Canadiens ont déjà dans leur monnaie.

La conception de ces nouveaux billets a été dictée par les circonstances. À partir de 2001, la contrefaçon a monté en flèche au Canada, pour atteindre des niveaux très élevés par rapport à ceux qui étaient normalement observés au pays et ailleurs dans le monde. En 2004, la contrefaçon s'établissait au niveau sans précédent de 470 faux billets détectés pour chaque million de billets authentiques en circulation.

La Banque a réagi en menant une stratégie énergique pour décourager la contrefaçon. Elle a formé les détaillants pour qu'ils sachent reconnaître les billets authentiques, elle a collaboré avec la police pour que les criminels soient arrêtés et poursuivis en justice et elle a amélioré la qualité des billets en circulation. Nous avons réussi. Aujourd'hui, on ne compte que 35 faux billets détectés pour chaque million de billets, soit plus de dix fois moins qu'à l'époque.

Mais comme l'a souligné le gouverneur de la Banque lors du dévoilement des nouveaux billets : « Un seul faux billet, c'est encore trop! » C'est pourquoi la Banque continue à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires des organismes d'application de la loi et investit beaucoup dans les nouvelles technologies pour faire échec à la contrefaçon.

Le Prix de la Banque du Canada a été créé en 2004 pour saluer le travail du personnel canadien chargé de l'application de la loi en matière de dissuasion et de prévention de la contrefaçon des billets de banque canadiens.

23 décembre 2010

Cour provinciale de la Saskatchewan

par Louis Champagne, Avocat
Poursuites réglementaires et économiques
Service des poursuites pénales du Canada



Module de formation sur la contrefaçon – Programme d'études policières

La Banque du Canada tient à signaler que la version 2011 du Module de formation sur la contrefaçon – Programme d'études policières est maintenant disponible auprès de ses bureaux régionaux. On peut également la commander gratuitement par l'entremise du site Web de la Banque du Canada : www.banqueducanada.ca/billets/ressources-adaptees-a-chaque-publicible/policiers-et-procureurs.

Cet exposé fournit de l'information sur la nature de la contrefaçon, la vérification des éléments de sécurité des billets de banque, les méthodes de contrefaçon et les articles pertinents du Code criminel. N'hésitez pas à communiquer avec le représentant de la Banque de votre région afin de profiter de cette offre unique et réserver une séance de formation personnalisée.

- 24 mois d'emprisonnement pour avoir reçu de la monnaie contrefaite, pour avoir été en possession de monnaie contrefaite, pour avoir utilisé de la monnaie contrefaite et pour avoir comploté dans le but d'utiliser de la monnaie contrefaite.
- Six mois consécutifs pour des infractions relatives à des armes à feu.
- Un autre six mois consécutifs pour plusieurs accusations de vol.

M. Gibson a plaidé coupable aux quatre chefs d'accusation suivants : avoir reçu de la monnaie contrefaite, avoir été en possession de monnaie contrefaite, avoir utilisé de la monnaie contrefaite et avoir comploté dans le but d'utiliser de la monnaie contrefaite. Il a aussi plaidé coupable à des chefs d'accusations relatifs à des armes à feu et à plusieurs chefs d'accusation de vol.

En ce qui concerne les chefs d'accusations relatifs à la monnaie contrefaite, le Service de police de Régina a reçu de nombreuses plaintes entre le 20 septembre 2010 et le 25 octobre 2010, de commerces et d'institutions bancaires rapportant avoir reçu une quantité importante de monnaie contrefaite. Les plaintes concernant la monnaie contrefaite étaient reliées à des billets de toutes les coupures. Le Service de police de Régina a estimé que le montant total rapporté de monnaie contrefaite pendant la période susmentionnée était de 9000 \$. Le Procureur de la Couronne a admis que le montant en entier ne pouvait pas être attribué à M. Gibson mais que plusieurs milliers de dollars pouvaient lui être attribués. Quoi qu'il en soit, 1600 \$ de monnaie contrefaite avaient été utilisés par M. Gibson pour l'achat d'une télévision. M. Gibson avait

aussi remis de la monnaie contrefaite à plusieurs individus en échange d'un montant inférieur de véritable argent. Il est à noter que M. Gibson était accusé conjointement avec quatre individus.

Lors de l'audience concernant la détermination de la peine, pendant laquelle M. Gibson n'était pas représenté, un affidavit de la Banque du Canada a été déposé sous la forme d'une déclaration de victime. Le Procureur de la Couronne a souligné que M. Gibson avait quatre antécédents en matière de fraude et un antécédent en matière de recel. Sa plus longue période d'incarcération avait été de quatre mois. Le Procureur de la Couronne a suggéré une peine d'emprisonnement de deux ans pour les accusations relatives à la monnaie contrefaite, de six mois consécutifs pour les infractions d'armes à feu et de six mois consécutifs pour les accusations de vol.

Le juge Toth a suivi la recommandation du Procureur de la Couronne et a spécifié que les infractions relatives à la monnaie contrefaite avaient un impact important sur le fonctionnement d'un pays, en l'occurrence sa monnaie. Le juge Toth a également précisé qu'il s'agissait d'infractions extrêmement significatives nécessitant un traitement sévère.